

Wangen, octobre 2018

Fiche d'informations sur de décompte de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Question d'un client

Je suis client privé et ai commandé, à un magasin, des fleurs qui ont été livrées au destinataire. Tout a fonctionné au mieux, nos amis étaient très enthousiasmés par la surprise. Quand j'ai trouvé la facture dans la boîte aux lettres, un détail m'a surprise : la TVA a été ajoutée au montant et indiquée correctement à part.

Est-il d'usage d'ajouter 2,5% de TVA au montant d'un produit ? Le magasin de fleurs en question m'a expliqué que c'est l'usage pour les commandes par téléphone, mais que lorsque le client est au magasin, le montant comprend déjà la TVA. J'attends avec impatience la réponse de l'ASF qui, après examen, informera ses membres.

Réponse de l'ASF

Au magasin, le client achète un produit dont le prix est déjà calculé et qui englobe naturellement la TVA.

Au téléphone, un prix est convenu avec le client pour un produit pour lequel le magasin fournit une prestation de services, sans indication concernant la TVA.

Par exemple, il commande, par téléphone, un bouquet qui sera lié pour CHF 80 (prix des fleurs et du travail). La facture mentionnera en plus la TVA. Cela signifie que le client reçoit un bouquet plus grand et plus cher, soit pour CHF 80 – et pas seulement CHF 78.50, comme pour un bouquet préparé à l'avance acheté au magasin. Si le client désire connaître le prix TVA comprise, il doit le demander au téléphone – et il lui sera indiqué.

Pour **les commandes**, il en va comme dans les autres **métiers artisanaux**: sans TVA. Par exemple, un menuisier expose un meuble dans un espace de vente. Le prix est indiqué TVA comprise. Lorsqu'il reçoit la commande d'un modèle spécial, son offre n'inclura pas la TVA.